

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de déplacer le marché du Vendredi 24 Novembre 2023 et du Vendredi 1^{er} Décembre 2023 en raison des travaux rue de l'Isle,

ARRETE

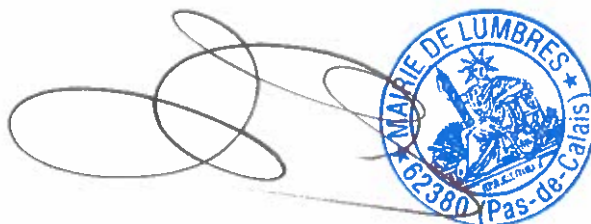
Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la résidence Casimir Gressier (face à la Poste) les **Vendredi 24 Novembre 2023 et Vendredi 1^{er} Décembre 2023 de 06h00 à 14h00.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par les Services Techniques de la Ville de Lumbres.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 22 Novembre 2023.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **22 NOV. 2023**